

22/020/RP

DGA AG
Direction Achat Public
Service Achat Marchés des Routes et des Ports

Objet : Décision du représentant du pouvoir adjudicateur concernant le marché « Travaux d'entretien et de grosses réparations des ouvrages et équipements portuaires – Parties immergées – Parties émergées – Ports départementaux ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.3221-11,
Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 relatif aux marchés publics,
Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 1er juillet 2021 donnant notamment en vertu de l'article 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales délégation de compétence à Madame la Présidente du Conseil Départemental en matière de marchés publics,
Vu l'arrêté du 19 juillet 2021 de Madame la Présidente du Conseil Départemental donnant délégation de fonction à Madame Corinne CHABAUD, Conseillère Départementale, en matière de marchés publics et délégations de service public,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence émis le 06 juillet 2022 relatif au marché : « **Travaux d'entretien et de grosses réparations des ouvrages et équipements portuaires – Parties immergées – Parties émergées – Ports départementaux** ».
Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres, établi par les directions de l'Achat Public et des Routes et des Ports
Vu la réunion de la Commission d'Appel d'Offres Adaptées en date du 27 octobre 2022,

Au bénéfice des considérations figurant dans le rapport d'analyse des candidatures et des offres présenté par la direction des Routes et des Ports, la Commission d'Appel d'Offres Adaptée consultée,

DECIDE :

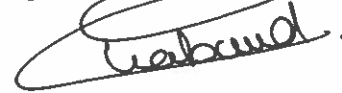
Article 1 :

- de déclarer l'offre régulière
- de déclarer la candidature suivante recevable :
 - ECTM
- de classer l'offre régulière, acceptable et appropriée,
 - 1^{er} : ECTM

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les formes habituelles et transmise au contrôle de légalité.

Fait à Marseille, le 27 octobre 2022

Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône et par délégation,
La Déléguée aux Marchés Publics
et Délégations de Service Public



Corinne CHABAUD